

**FEUILLE DE PEREQUATION
MATCH DE 1° DIVISION DU**

OPPOSANT

CONTRE

TERRAIN DE

	DEPLACEMENT	PRIME DE MATCH	TOTAL	SIGNATURE
ARBITRE NOM ET PRENOM : Adresse complète : kms x € ou minimum				
ARBITRE ASSISTANT 1 NOM ET PRENOM : Adresse complète : kms x € ou minimum				
ARBITRE ASSISTANT 2 NOM ET PRENOM : Adresse complète : kms x € ou minimum				
DELEGUE OFFICIEL (EN 1° DIVISION) NOM ET PRENOM : Adresse complète : kms x € ou minimum				

une amende de 10 € sera appliquée pour toute feuille de péréquation non réceptionnée par le responsable de la caisse au DISTRICT HAUTE MARNE FOOTBALL - rue de la Chavoie - Brottes - B.P. 2117 - 52904 CHAUMONT cedex 9 dans un délai de HUIT JOURS après le match. Passé ce délai, l'amende sera portée à 20 €

TOTAL GENERAL